



## Conseil économique et social

Distr. générale  
22 mars 2016  
Français  
Original : anglais

---

### Commission de la condition de la femme

#### Soixantième session

14-24 mars 2016

Point 3 a) i) de l'ordre du jour

**Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle » : réalisation des objectifs stratégiques, mesures à prendre dans les domaines critiques et autres mesures et initiatives : thème prioritaire : autonomisation des femmes et lien avec le développement durable**

### **Participation et partenariats aux fins de la transversalisation de la problématique hommes-femmes dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030**

#### **Résumé du Président**

1. À sa 9<sup>e</sup> séance, le 17 mars 2016, la Commission de la condition de la femme a tenu une table ronde sur le thème prioritaire de sa soixantième session, « Autonomisation des femmes et lien avec le développement durable », en mettant l'accent sur la participation et les partenariats aux fins de la transversalisation de la problématique hommes-femmes dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le Vice-Président de la Commission, Jun Saito (Japon), a animé les débats. Ont participé à la table ronde : Olfa Soukri Cherif (Tunisie), parlementaire; Angela Brown Burke (Jamaïque), Maire de Kingston; Emma Kaliya (Malawi), Présidente du Réseau des femmes africaines pour le développement et la communication; Michaela Bergman, conseillère principale aux affaires sociales, Banque européenne pour la reconstruction et le développement, et Rima Khalaf, Secrétaire exécutive du Conseil économique et social pour l'Asie occidentale.



2. Les participants ont débattu de la participation et des partenariats aux fins de la transversalisation de la problématique hommes-femmes dans la mise en œuvre du Programme à l'horizon 2030, en soulignant les efforts de diverses parties prenantes et en suggérant des approches novatrices. Ils ont présenté des exemples d'intervention et d'enseignements tirés à l'occasion de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement et recensé des possibilités de partenariat et de participation aux fins de l'application intégrale, effective et accélérée du Programme d'action de Beijing dans le contexte du Programme. Des représentants de 18 États Membres et de 5 organisations de la société civile ont présenté des déclarations et posé des questions aux membres de la table ronde.

### **État des arrangements existants en matière de participation et de partenariats**

3. Les participants ont constaté la nécessité d'environnements propices à la participation des parties prenantes, dont la société civile, les administrations locales et municipales, les parlementaires et les banques de développement multilatérales et à l'établissement de partenariats entre eux. Un dialogue et une prise de décisions d'ordre politique plus largement représentatifs ont permis de faire mieux entendre les voix des femmes dans les processus de développement, bien que leur taux de participation dans les secteurs public et privé et leur représentation dans les équipes dirigeantes demeurent faibles. Le financement limité et l'espace de plus en plus restreint laissé aux organisations de la société civile entravaient en particulier leur aptitude à compléter l'action des pouvoirs publics dans la prestation de services tenant compte de la problématique hommes-femmes.

4. Les participants ont constaté que des progrès avaient été réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, notamment grâce au renforcement et à l'amélioration de la transversalisation de la problématique hommes-femmes dans les cadres juridiques et relatifs aux politiques générales. De nouvelles réformes d'ordre juridique et politique étaient nécessaires pour assurer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et pour que les femmes fassent entendre leurs voix, puissent agir, participer au Programme à l'horizon 2030 et en bénéficier.

### **Contexte actuel**

5. Les partenariats multipartites n'étaient pas toujours établis sur un plan d'égalité, en raison des déséquilibres en matière de pouvoir. Pour que le développement atteigne les personnes les plus marginalisées et vulnérables dans la société, dont les femmes autochtones et celles qui appartiennent aux minorités sexuelles, les partenariats devraient être fondés sur les normes internationales en matière de droits de la personne. Il était également important de respecter les normes internationales lorsque l'on traitait des incidences néfastes de certaines pratiques culturelles ou religieuses pour les femmes et les filles.

6. Certains participants ont noté le rôle actuellement limité du secteur privé et la responsabilité qui lui incombe dans la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme, tandis que d'autres ont accordé une importance particulière aux mesures de responsabilité sociale des sociétés, dont celles liées au Pacte mondial des Nations Unies, en matière de promotion des partenariats public-

privé. Le soutien vigoureux de la société civile était important s'agissant des actions de plaidoyer en faveur de l'attachement des sociétés du secteur privé à certains principes, comme par exemple celui relatif au versement d'une rémunération égale pour un travail égal ou de valeur égale. Les participants ont suggéré d'inclure des dispositions relatives à l'égalité des sexes dans les cadres juridiques régissant les partenariats public-privé, analogues aux garanties d'ordre environnemental et social déjà en place, de sorte que ces partenariats favorisent l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, plutôt que de l'entraver.

7. Les participants ont suggéré qu'il faudrait également tenir compte des situations de conflit et de la problématique hommes-femmes dans ces contextes dans la mise en œuvre du Programme à l'horizon 2030. Des plans d'action nationaux sur les femmes, la paix et la sécurité pourraient contribuer à cette mise en œuvre. Un objectif national tendant à mettre fin aux mariages d'enfants d'ici à 2030 a été présenté et il a été proposé de mener des activités conjointement avec la société civile et d'autres partenaires pour atteindre cet objectif.

8. Au cours des débats, un appel a été lancé à la communauté internationale pour qu'elle appuie la transversalisation de la problématique hommes-femmes dans la mise en œuvre du Programme à l'horizon 2030 dans les pays en développement, en annulant la dette de ces pays et en levant les sanctions qui leur ont été imposées.

#### **Approches novatrices en matière de participation et de partenariats multipartites**

9. Les participants ont préconisé de faire mieux connaître les mérites et les réalisations des femmes occupant des postes de responsabilité. Ils ont souligné qu'il était important de parrainer les femmes pour qu'elles atteignent des postes de responsabilité dans les secteurs public et privé. On a cité à titre d'exemple une loi qui vise à promouvoir l'autonomisation des femmes sur le lieu de travail en assurant un équilibre entre l'activité professionnelle et la vie personnelle et la participation des femmes à la prise de décisions et aux achats publics. Il faudrait établir des données fondées sur l'expérience pour démontrer comment l'autonomisation des femmes et leur accès aux responsabilités ont accru l'efficacité opérationnelle et bénéficié à la société en général.

10. On a considéré que des comités et des forums parlementaires en faveur de l'égalité des sexes étaient d'importants moyens de promouvoir une planification, une budgétisation et une mise en œuvre tenant compte de la problématique hommes-femmes et de renforcer l'autonomisation politique des femmes et leur accès à des postes de responsabilité politique.

11. Les participants se sont déclarés conscients de la nécessité d'associer les hommes et les garçons à la réduction de l'inégalité des sexes. À cet effet, on a évoqué la campagne « Ouvrez les yeux » dans le cadre de laquelle de jeunes hommes ont été associés à la prévention de la violence sexuelle.

12. Les organismes de mobilisation ont un rôle essentiel à jouer dans l'amélioration de la représentation des femmes dans les secteurs économiques. Les participants ont noté qu'il était important de collaborer avec les dirigeants communautaires et religieux pour faire évoluer les perspectives et les croyances concernant l'autonomisation des femmes et des filles et promouvoir leur exercice des droits de la personne, dans le contexte du Programme à l'horizon 2030.

13. Les participants ont constaté que les normes et les stéréotypes culturels étaient des facteurs qui pouvaient expliquer pourquoi on cantonnait les femmes dans des emplois mal rémunérés, exigeant peu de compétences. Pour relever ces défis, on a évoqué des exemples d'activités d'information au niveau local, facilitées par les administrations municipales ou locales en partenariat avec la société civile. Les citoyens et les organismes avaient collaboré avec succès sur le plan local à la fourniture de solutions spécifiquement adaptées, ce qui montrait bien l'importance de la mobilisation locale.

14. Des données et des statistiques ventilées par sexe étaient nécessaires pour entreprendre des analyses par sexe, y compris pour contrôler et suivre les progrès dans la mise en œuvre du Programme à l'horizon 2030 et pour évaluer les politiques et programmes nationaux d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes. Les participants ont invité à employer régulièrement les indicateurs ventilés par sexe tout au long du Programme à l'horizon 2030 et souligné la nécessité de renforcer les capacités techniques et financières des ministères de la planification et des bureaux nationaux de la statistique en matière de collecte de données ventilées par sexe et d'établissement et de diffusion de statistiques ventilées par sexe.

15. Les participants ont demandé de recourir à des méthodes novatrices de collecte des données aux fins des indicateurs des objectifs de développement durable. Ils ont invité les organisations internationales, régionales et nationales à envisager d'utiliser les mégadonnées et les données émanant du grand public et des réseaux sociaux pour établir et diffuser des statistiques, concernant en particulier la violence à l'égard des femmes, le travail domestique non rémunéré et de la santé procréative.

16. Les participants ont invité l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes à appuyer la mise en œuvre des recommandations de la Commission et à aider les États Membres à assurer la transversalisation de la problématique hommes-femmes dans la mise en œuvre du Programme à l'horizon 2030.